

SPA SPEEDWEEK Championnat de France des Circuits

Date: 21 juin 2024

Sujet/Subject : DECISION N°1
De/From : COMMISSAIRES SPORTIFS / STEWARDS
A/To : Racing Spirit Of Léman

Les commissaires sportifs après avoir convoqué et reçu le concurrent, ont examiné la question suivante et déterminé ce qui suit :

Concurrent / Competitor: Racing Spirit Of Léman

N° & Pilote / No. & Driver : #74 M. WEYRICH Victor

Date & Heure de l'incident : Meetings 1 et 2.


Séance / Session : /

Faits / Facts : Cumul de 3 points de comportement.

Référence / Offence : Art. 17.9 du règlement sportif championnat de France FFSA GT 2024

Décision : Rétrogradation de 5 places sur la grille de la prochaine course pour laquelle il prend le départ.

Raison de la décision : Suite aux décisions n°6 de Nogaro (2 points) et n°7 de Ledenon (1 point), M. WEYRICH a cumulé 3 points de comportement.

Reçu par le concurrent (nom) : <i>Received by the competitor (name) :</i> <u>RICHARD COOLIS</u>	Date: <u>22.06</u>
Signature : 	Heure / Time : <u>13h55</u>

Il est rappelé aux concurrents qu'ils ont le droit de faire appel de certaines décisions des commissaires sportifs, conformément à l'article 15 du Code Sportif International de la FIA et à l'article 9.1.1 du Règlement Judiciaire et Disciplinaire de la FIA, dans les délais applicables.
Competitors are reminded that they have the right to appeal certain decisions of the Stewards, in accordance with Article 15 of the FIA International Sporting Code and Article 9.1.1 of the FIA Judicial and Disciplinary Rules, within the applicable time limits.

M. ARRIGHI Sylvain
Président / Chairman
Lic. 175703 FFSA



M. COOLS Wim
Membre
Lic. 3481 RACB



M. MAGIS Alexandre
Membre
Lic. 3206 RACB



Copie / Copy : Pilote, Directeur de Course, Chronométrateur, Secrétaire du Meeting, Presse, Affichage
Competitor, Race Director, Timekeeper, Secretary of the meeting, Press delegate, Official Notice Board